



Montreuil, le 16 janvier 2025

Mme Tiphaine PINAULT
Directrice des sapeurs-pompiers
Place Beauvau
75008 Paris

Objet : Indicateurs

Madame la Directrice,

Dans le cadre de nos travaux pour la préservation de la santé des agent-es, nous aimerions que soit mis en place le recensement des centres de secours dotés d'un aménagement « marche en avant » permettant de garantir des espaces sains, qu'ils soient de vie ou de travail, dans le centre de secours.

La « marche en avant » permet, à l'arrivée d'un engin souillé à l'entrée d'un centre de secours, d'assurer la décontamination du matériel, des agents ainsi que des EPI avant le reconditionnement complet des agrès, sans avoir à se balader et contaminer les différents espaces du centre de secours.

Depuis la prise en compte de la toxicité des fumées par la DGSCGC en 2018, combien de constructions neuves de centres de secours et de restructurations lourdes ont pris en compte la marche en avant et/ou la décontamination des agrès ? Et pour les centres déjà existants ?

Vos services disposent-ils d'indicateurs de suivi des centres de secours et au niveau des SIS sur la prise en compte des recommandations d'aménagement des centres de secours ?

Si ces indicateurs (avec 2 critères cumulatifs, 1 : un vestiaire de tenues de feu cloisonné, ventilé, en dehors du passage habituel, 2 : un cheminement des agents, matériels et engins, arrivés souillés, jusqu'à un état de propreté garanti à l'intérieur du centre de secours) n'existent pas, nous vous appelons à les mettre en place, ils seront des outils nécessaires à l'observatoire de la santé des agents des services d'incendie et de secours pour évaluer la prise en compte des préconisations bâtementaires pour la préservation de la santé des agents.

Dans l'attente de votre réponse, Madame la Directrice des sapeurs-pompiers, veuillez recevoir nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien DELAVOUX